



Direction des familles et de la petite enfance
Sous-Direction de l'Accueil de la Petite Enfance

2023 DFPE 109 Subventions (722 194 euros), avenant n° 2 à l'association FRANCE HORIZON (10e) pour ses trois établissements d'accueil du jeune enfant.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 16 au 19 novembre 2021, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association FRANCE HORIZON, située 5 place du Colonel Fabien (10e) relative au fonctionnement de ses trois établissements d'accueil du jeune enfant. La capacité d'accueil est de 103 places.

Cette convention, d'une durée de 3 ans, viendra à échéance le 31 décembre 2024. Elle

insiste (articles 1 et 5) sur l'accueil des enfants parisiens tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2023, il est proposé de signer un avenant n° 2 à cette convention, qui fixe :

- Les subventions municipales pour l'année 2023 ;
- L'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, des taux d'occupation et des taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs.

Au vu des budgets présentés pour 2023, annexés à l'avenant, il est proposé de fixer la subvention globale à 722 194 euros .

Cette subvention globale comprend :

- Une subvention pour l'établissement « Les kyklos » situé 1 rue Claude Vellefaux - 75010 PARIS de 198 245 euros .
- Une subvention pour l'établissement « Les petits printemps » situé 56, avenue Jean Moulin - 75014 PARIS de 129 807 euros .
- Une subvention pour l'établissement « Horizon clichy » situé 143 avenue de Clichy - 75017 PARIS de 394 142 euros .

La fiche technique ci-jointe détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité des établissements concernés.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association FRANCE HORIZON l'avenant à la convention ci-joint qui fixe la subvention pour chaque établissement et dont le total est de 722 194 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris